

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Délibération : **2021-11-220**
OBJET : **CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E)**
Nomenclature : **5.1.1**

En exercice : 27	Le huit novembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC Les membres ayant donné un pouvoir : Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.
Présents : 24	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 27	
Délibération comportant :	
Annexe : Charte de l'élue(e) local(e).pdf	

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

Conformément à la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, le maire a donné lecture de la charte de l'élue local lors du conseil d'installation du 26 mai 2020.

Vu la volonté politique d'enrichir cette charte,

Vu les modifications présentées en commission Ressources du 20 octobre 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'ADOPTER la charte présentée en annexe.

Délibération adoptée, POUR : 21 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 8 novembre 2021
Alain ROYER, Maire



Appusé de réception en préfecture
044-214402091-20211108-2021-11-220-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021